



MAIRIE d'ÉMERINGES

346 Rue des Blouzes
69840 EMERINGES

PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 02 octobre 2025 à 19 h

Sous la présidence de M Patrick du CHAYLARD, Maire

Conseillers présents : Mme BAIZET Laurence - Mme BERGERON Evelyne - M. BERGERON Jean-François - M CHAMBARD Alain - M. DESMARIS Paul - M. LASSARAT Laurent - M. RUET Jean-Michel - M. YALAMAS Pierrick

Conseillers excusés : Mme BŒUF Denise qui a donné pouvoir à Mme Laurence BAIZET

Le quorum est atteint

Date convocation : 26 septembre 2025

Secrétaire de séance : Mr Paul DESMARIS

Ordre du jour :

- Adressage
- Référent frelon asiatique
- Emprunts
- Adoption rapport CLECT
- Courses Cyclistes
- Église
- Histoire et généalogie
- Voirie

Le compte-rendu de la réunion du 22 juillet 2025, est approuvé.

Adressage :

En raison d'un manque d'information sur la demande du service des impôts fonciers de modifier l'adressage, le conseil municipal décide de retirer la délibération. Le sujet sera remis à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil.

Réglementation : Examen des points inscrits à l'ordre du jour L'article L.2121-13 du CGCT prévoit que « tout membre du conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération ». Il en découle que ni le maire ni le conseil municipal ne peut décider d'ajouter de points à l'ordre du jour en séance, dans la mesure où cela contreviendrait à l'information préalable des conseillers. Il en découle à contrario que des points de l'ordre du jour peuvent être retirés en séance, notamment si le dossier présenté est insuffisamment préparé et ne permet pas au conseil municipal de se prononcer en toute connaissance de cause.

Référent frelon asiatique :

Suite à la réunion de bilan concernant la lutte contre le frelon asiatique organisée le 3 juillet dernier par la CCSB, la communauté de communes souhaite que chaque commune nomme un référent.

La CCSB rappelle que pour que la lutte soit efficace, il est important que l'action soit menée de manière cohérente sur l'ensemble du territoire. Les résultats sont très encourageants : plus de 1000 fondatrices piégées et donc autant de nids en moins.

Les services de la CCSB se tiennent à notre disposition pour nous accompagner et nous fournir le matériel, les supports et l'aide nécessaire. Une formation sera organisée en janvier 2026 afin de former les référents.

La commune va communiquer le nom du référent en charge de ce dossier. Pour toute déclaration de nids, merci de vous adresser au secrétariat de mairie ou de télécharger le formulaire de signalement sur le site de la commune www.emeringes.fr.

Emprunt :

Dossier MAM

| Source de financement | Subventions demandées | Subventions attribuées | Taux |
|---|-----------------------|------------------------------|--------------|
| DETR | 160 000,00 | 99 750,00 | 12,90 |
| Région | 64 000,00 | 64 000,00 | 8,28 |
| Département | 60 000,00 | 50 000,00 | 6,47 |
| CCSB | 157 828,00 | 157 828,00 | 20,41 |
| CAF | 222 400,00 | 222 400,00 | 28,76 |
| MSA | 20 000,00 | 20 000,00 | 2,59 |
| Sous total des subventions Publiques | 613 978,00 | | 79,39 |
| | | Financement définitif | |
| Subvention Autofinancement | | 613 978,00 | |
| Emprunt à réaliser | | 94 040,91 | |
| Total des recettes | 773 356,62 | | |
| Montant des dépenses | 773 356,62 | | |

Dossier salle Péri scolaire

| Source de financement | Subventions demandées | Subventions attribuées | Taux |
|---|-----------------------|------------------------------|--------------|
| DETR | 137 324,00 | 137 324,00 | 30,36 |
| DEPARTEMENT | 69 000,00 | 69 000,00 | 15,26 |
| REGION | 71 000,00 | 71 000,00 | 15,70 |
| CCSB Sequoi | 11 322,00 | 11 322,00 | 2,50 |
| CCSB Fonds de concours | 76 500,00 | 72 153,00 | 15,95 |
| Sous total des subventions Publiques | 360 799,00 | | 79,77 |
| | | Financement définitif | |
| Subvention Premier emprunt | | 360 799,00 | |
| Emprunt à réaliser | | 70 000,00 | |
| Total des recettes | 452 288,88 | | |
| Montant des dépenses | 452 288,88 | | |

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu le budget primitif du 8 avril 2025,

Considérant la réalisation des projets :

- Rénovation d'un bâtiment en salle périscolaire et désimperméabilisation de la cour de l'école.
- Construction d'une maison d'assistantes maternelles.

Considérant qu'il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de : 88 000 euros

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant maximum de 88 000 euros.

D'AUTORISER le maire à signer le contrat de prêt.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

Délibération 2025-20

Adoption rapport CLECT

FINANCES

Modification de l'intérêt communautaire de la CCSB au 1er janvier 2025 et modifications de compétences survenues entre 2017 et 2025 et non évaluées : information sur le rapport de la CLECT

Rapporteur : Le maire

Une modification des compétences de la Communauté de communes Saône-Beaujolais est intervenue au 1^{er} janvier 2025 par modification de l'intérêt communautaire.

Cette modification de l'intérêt communautaire nécessite que soit évaluées dans un délai de 9 mois les compétences prises ou restituées aux communes. Cela concerne les compétences suivantes : 2.5 Action sociale d'intérêt communautaire – c) Politique d'accueil du jeune enfant.

Pour procéder à cette évaluation, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 4 septembre 2025 et a adopté son rapport financier (cf annexe).

Les communes membres de la CCSB sont invitées à délibérer dans un délai de 3 mois sur ce rapport financier qui sera définitivement adopté selon les règles de majorité qualifiée.

Après délibération des communes, le Conseil communautaire sera à son tour invité à délibérer pour adopter les attributions de compensation relatives aux évaluations de charges transférées (délibération prévue en décembre à l'issue du délai de 3 mois).

Par ailleurs, lors du contrôle des comptes de la CCSB par la Chambre régionale des comptes ayant fait l'objet d'un rapport définitif en date du 16 janvier 2025, la Chambre a relevé, sur la période de 2017 à 2025, des modifications de compétences qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation par la CLECT.

Afin de régulariser cette situation, la CLECT s'est ainsi prononcée sur l'évaluation des charges liées aux modifications de compétences non évaluées sur cette période.

Le Conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** le rapport de la CLECT tel que présenté en annexe de la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération 2025-21

Courses cyclistes :

Le sujet a été retiré de l'ordre du jour.

Église :

La campagne d'appel aux dons pour la restauration de l'Église d'Émeringes est ouverte sur le site de la fondation du patrimoine.

L'appel aux dons s'adresse à tous, particuliers et entreprises souhaitant participer à la réalisation de projets patrimoniaux.

La Fondation du patrimoine fera parvenir à chaque donneur un reçu fiscal.

Pour faire un don : www.fondation-patrimoine.org/103315



Histoire et généalogie :

L'association Histoire et Généalogie en Beaujolais a fini la rédaction du bulletin sur la commune. Une présentation aura lieu le 11 octobre 2025 à partir de 10h45 à la salle des fêtes.

Vous pourrez retrouver des informations sur les personnages d'Émeringes ainsi que sur ses bâtiments et certains sites d'exceptions.

Une vente sera organisée sur place, vous pourrez aussi acheter le bulletin « O TABAC BEAUJOLAIS » à Juliénas.

Voirie :

Voirie école mairie :

Un nouveau devis a été demandé afin de sécuriser la voirie au niveau de l'école. La question se pose de refaire complètement le goudron devant l'école et la mairie. Deux plateaux ralentisseur seraient prévus afin de faire ralentir.

L'arrêt du bus sera matérialisé avec un marquage au sol. Une place handicapée sera maintenue en décalage du transformateur.

La mise en place des panneaux fera partie d'un devis séparé.

Il est aussi prévu de faire une reprise d'enrobé entre la route et les caniveaux dans l'allée du Pigeonnier ainsi qu'une réfection de la chaussée route de Vavre.

Lors des travaux la commune va en profiter pour reboucher des nids de poule.

Stationnement auberge :

Afin d'améliorer le stationnement au niveau de l'auberge, Mr le maire a pris un RDV avec la propriétaire des terrains face à l'auberge pour essayer de trouver une solution de stationnement. Une solution est envisagée sur une partie du terrain qui se situe après le four à pain. La commune pourrait obtenir une servitude afin de réaliser un parking.

Questions diverses

École :

Les institutrices ont souhaité un RDV avec Mr le maire avant la réunion d'écoles qui aura lieu le 14 octobre 2025. Elles souhaitaient faire le point sur divers travaux à réaliser à l'école ainsi que sur le budget attribué à l'école et à la coopérative scolaire.

L'inspecteur de la circonscription de Belleville a souhaité rencontrer Le maire d'Émeringes et de Vauxrenard afin de faire un point sur la carte scolaire du RPI. La prochaine rentrée scolaire ne posera pas de problème en matière d'effectif, la crainte se situe sur la rentrée 2027 où le RPI va perdre une douzaine d'enfants qui vont passer au collège.

Cantine :

La cantine a reçu deux inspections de contrôle en peu de temps. La mise en place de la cantine à 1€ avec la loi Égalim apporte de nouvelles contraintes.

Un deuxième réfrigérateur va être financé par la commune de Vauxrenard suite aux remarques réalisées lors de l'inspection. De nouveaux protocoles devront être mis en place pour la préparation des repas ainsi que le nettoyage.

Auberge :

Le système d'assainissement est défectueux malgré la visite d'entretien du mois de janvier. La commune a demandé une nouvelle intervention afin de remettre le système en fonctionnement correctement.

ENEDIS :

La commune a demandé un RDV avec la responsable d'ENEDIS afin de faire un point sur les travaux réalisés sur la commune.

Incivilité :

Plusieurs remarques ont été faites sur les incivilités des propriétaires de chiens qui ne nettoient pas les crottes de leurs animaux.

Plantation :

La plantation des deux nouveaux arbres est prévue sur le parking de la salle des fêtes afin de remplacer les saules pleureurs. Il est prévu des mûriers platanes. Afin de faciliter la reprise de la terre végétale sera mise au pied.

Bulletin communal :

La commission du bulletin souhaite faire réaliser des devis chez de nouveaux imprimeurs afin de faire évoluer le visuel ou le format.

Vœux 2026 :

La cérémonie des vœux de 2026 est prévue le dimanche 18 janvier à la salle des fêtes à 11h.

Élections 2026 :

Les élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2026.

Les inscriptions sur les listes électorales doivent être déposées au plus tard le mercredi 4 février 2026 en téléprocédure sur internet et le vendredi 6 février 2026 pour les versions papier en mairie.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 22 H 30 heures.

SIGNATURES Du maire et du secrétaire de séance

| | |
|---|--|
| Patrick du CHAYLARD | Paul DESMARIS |
|  |  |